

Vauvert, le 27/09/2019

Communiqué de presse

Location des parcelles cadastrées : une démarche environnementale



La protection et l'amélioration de la qualité des ressources en eaux souterraines constituent deux priorités pour la ville de Vauvert qui souhaite également soutenir l'agriculture biologique. C'est pourquoi la commune a décidé de mettre en location des parcelles communales entre la départementale et Vestric-et-Candiac (section AD 13 et 16 à Vestric-et-Candiac et

section AZ 94 à Vauvert) par le biais d'un bail rural respectant des contraintes et objectifs environnementaux.

Dans une démarche environnementale, la commune a décidé de mettre en concurrence des candidats pour la location des parcelles situées dans la zone de protection des captages d'alimentation en eau potable AEP prioritaires de Banlène, Richter, La Luzerne et Candiac 2 ; qui représentent plus de 18 hectares. Le 13 mai 2019, un appel d'offre était lancé afin de retenir un projet agricole biologique correspondant aux attentes de la ville.

Le 11 juillet 2019, deux candidatures ont été examinées, toutes deux conformes aux exigences posées par la ville. A la suite de l'analyse des deux dossiers réalisé avec l'appui du syndicat mixtes des nappes de la vistrenque, la proposition de M. Mathieu Lacan a été retenue. En effet, son activité n'utilise ni apports de produits phytosanitaires, ni désherbants, ni irrigation ; et respecte la réglementation de la PAC (Politique Agricole Commune) soit le 6^{ème} programme Directives Nitrate, le Plan Ecophyto, l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et l'utilisation de produit phytopharmaceutiques, et plus généralement l'ensemble de la réglementation environnementale. Son projet, qui consiste à la semence de légumineuse et graminée afin de mettre en place une prairie sur laquelle sera organisé un pâturage tournant de bovins, associe la culture et l'élevage, tout en respectant les contraintes liées à la protection de la qualité des ressources en eau souterraines.



L'état des lieux a été réalisé ce jeudi 26 septembre 2019, en présence du maire Jean Denat et Annick Chopard 3^{ème} adjointe déléguée aux finances, eau et assainissement ; afin de remettre les parcelles au preneur, M. Mathieu Lacan.

Contact presse

Mairie de Vauvert - 04 66 73 10 73
Service communication – 04 66 73 10 90
Julie Gallon Poste 73 50
julie.gallon@vauvert.com